

Les suivis des pêches et du gisement de tellines

Les données recueillies par l'Administration des Pêches :

Année	Nombre de pêcheurs	Production totale déclarée (en kg)
NOV 2000 / OCT 2001	130	442305
NOV 2001 / OCT 2002	130	378959
NOV 2002 / OCT 2003	130	370766
NOV 2003 / OCT 2004	106	331322
NOV 2004 / OCT 2005	96	325901
NOV 2005 / OCT 2006	90	323848
NOV 2006 / OCT 2007	90	301639
NOV 2007 / OCT 2008	90	254000
NOV 2008 / OCT 2009	90	115000
DEC 2009 / NOV 2010	78	En cours

La mise en place d'un quota du nombre de pêcheurs autorisés à pêcher la telline sur le gisement compris entre le Rhône Vif et le Grand Rhône s'est accompagnée d'une obligation pour les pêcheurs de fournir leurs productions mensuelles aux Affaires maritimes.

Le recueil de ces données permet de suivre l'évolution de la production totale annuelle depuis novembre 2000 (voir tableau ci-contre). Si le nombre d'autorisations puis de licences délivrés n'ont cessé de baisser au vu des fragilités du gisement, sa chute brutale de 90 à 78 entre l'année précédente et l'année en cours est due principalement au non renouvellement des licences d'un nombre important de pêcheurs. Cette évolution révèle un grand malaise dans la profession et la difficulté grandissante à vivre de cette ressource. En effet, les 4 années précédentes (de novembre 2005 à octobre 2009), malgré un nombre égal de pêcheurs de tellines (90), la production n'a cessé de chuter passant de 323 t environ à 115 t seulement.

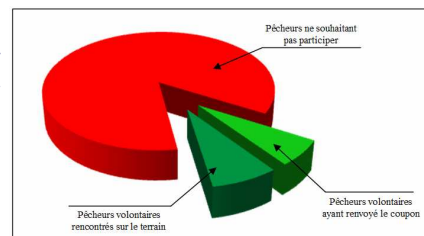


Le suivi du gisement réalisé par le Parc naturel régional de Camargue:

A la demande du comité telline, un suivi de la ressource a été mis en place au mois de Mars 2010, l'objectif principal étant de dresser un portrait de la population de telline sur le littoral Camarguais et de suivre l'évolution des rendements de pêche.

Les premiers résultats ont été analysés. Cependant, l'accueil des professionnels ayant été très mitigé (voir graphique ci-contre), la quantité d'informations recueillies actuellement n'est pas suffisante pour les interpréter de façon significative. Il est donc nécessaire que la coopération entre le Parc naturel régional et les professionnels continue et s'enrichisse. Les premiers retours de cette étude seront présentés lors de la prochaine réunion du comité telline. Lorsque le nombre de données recueillies sera suffisant, les résultats feront l'objet d'un bulletin spécial qui sera adressé à l'ensemble des acteurs de la filière telline. Afin d'y parvenir au plus vite, le Parc compte sur la bonne volonté et la participation active de tous les professionnels dans l'intérêt de tous.

Participation des pêcheurs: 11 volontaires récoltés (5 ayant renvoyés le coupon, 6 rencontrés sur le terrain), 7 seulement ont pu participer au suivi.



Actualités

Projet de « réserve marine » dans le golfe de Beauduc

Après une phase d'étude de faisabilité et la cartographie des fonds marins réalisée, une quinzaine de pêcheurs ont participé activement aux trois réunions organisées par le Parc de mai à septembre 2009, avec le soutien de la mairie des Saintes-Maries-de-la-Mer et des services de l'Etat. Les pêcheurs ont choisi la création d'un **cantonement de pêche** assorti de **mesures de gestion** sur 450 hectares au cœur du golfe de Beauduc.

Le rôle de nurserie du golfe sera favorisé par l'expérimentation de structures de concentration des juvéniles de poissons afin d'augmenter leurs chances de survie.

Les pêcheurs participeront au suivi et à la gestion du cantonnement de pêche notamment par des conventions et une charte de bonnes pratiques. Le futur comité de pilotage associant les autres usagers et l'Etat s'est réuni fin janvier et a validé le projet. Le montage financier et administratif du projet est en cours.

Parc naturel régional de Camargue
Mas du Pont de Rousty - 13200 Arles
13200 Arles

Téléphone : 04 90 97 10 40
Télécopie: 04 90 97 12 07
<http://www.parc-camargue.fr>

Elaboration/Rédaction : PNR de Camargue
Validation: Comité de suivi Telline



Telline info



2010. Numéro 1

Décembre 2010

Sommaire :

- La pêche de la telline en Camargue
- Qui fait quoi sur le littoral ?
- Suivi des pêches et du gisement de tellines
- Actualités

Editorial:

La telline est un coquillage emblématique de notre littoral sableux camarguais tant au niveau environnemental, économique que patrimonial. Le métier de tellinier a eu son âge d'or il y a une vingtaine d'années mais la production ne cesse de baisser et il devient difficile de vivre de ce coquillage plébiscité localement comme à l'étranger. Ainsi pour la première année, un nombre important de pêcheurs n'a pas renouvelé sa demande de licence pour pêcher la telline. Les efforts pour permettre un maintien de l'activité doivent être collectifs et préserver le gisement est un défi pour les années à venir.

Le lancement d'un bulletin semestriel d'informations sur la telline a pour objectif de créer des liens entre les différents acteurs de la filière économique et administrative (pêcheurs, mareyeurs, restaurateurs, administrations, collectivités).

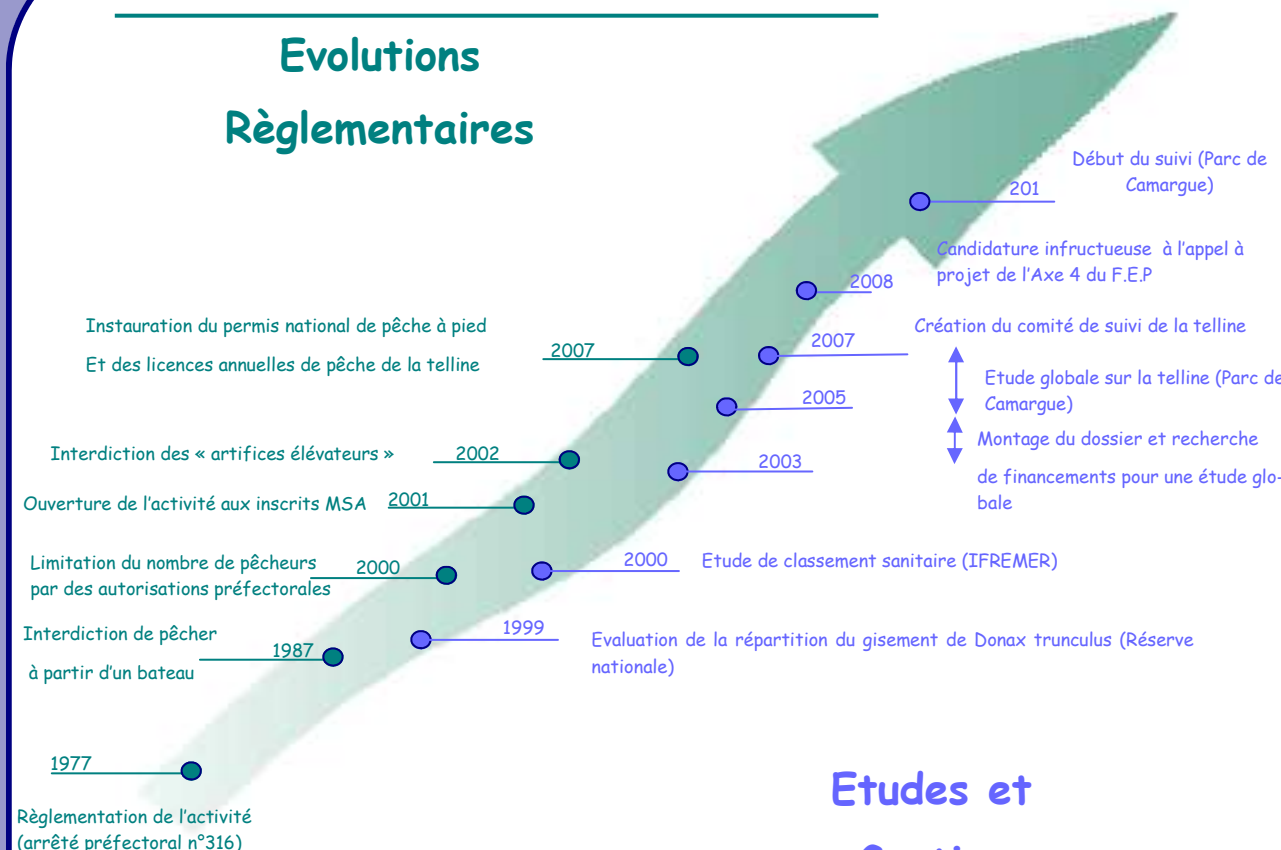
Il permettra à chacun d'avoir des retours sur les différents suivis et données existantes et sur l'actualité de cette pêche et de sa commercialisation.

Hervé Schiavetti, président du Parc naturel régional de Camargue



La pêche de la telline en Camargue, une longue histoire...

Evolutions Règlementaires



Etudes et Gestion





La Réserve Nationale

(13 117 ha –environ 7.5 km de linéaire littoral)

Mission : Protection et conservation de la faune et de la flore

Règles : loi du 1^{er} juillet 1976 et du 10 juillet 1976. Seule sa façade littorale est ouverte à la découverte (à pied ou en vélo uniquement).

Les pêcheurs professionnels de tellines peuvent accéder à ce littoral en voiture par la digue à la mer (Interdite à la circulation motorisée par arrêté préfectoral) ou la plage mais seulement dans le cadre de leur activité et ne peuvent pas y pratiquer d'autres pêches à partir du bord .

Agents : 11 personnes de la Société de Protection de la Nature (SNPN) en charge de la protection du territoire (surveillance, entretien, suivi scientifique, accueil). 4 agents sont assermentés au titre de l'environnement et de la circulation dans les espaces naturels.

Depuis 2006, les terrains de la RNC ont été transférés au Conservatoire du Littoral .
<http://www.reserve-camargue.org>



Le Parc naturel régional

(83 700 ha, 33000 ha de zone d'action en mer, 60 km de linéaire littoral)

Mission : Impulse, coordonne et anime des actions de gestion et de protection dans une optique de développement durable. Il contribue également à l'amélioration des connaissances et à la valorisation du territoire. Il assure notamment l'animation du comité de suivi « telline », organise un suivi du gisement et porte également le projet de réserve marine dans le golfe de Beauduc.

Règles : En dehors des zones protégées, les règles sur un périmètre de PNRC sont les mêmes que sur le territoire national.

Les membres et partenaires du Parc se sont engagés au travers d'une charte de territoire à atteindre des objectifs sur différentes orientations.

Outre ses fonctions générales, il a également en gestion des sites du conservatoire du littoral dont le Mas Neuf du Vaccarès et Etangs et Marais du vieux Rhône. 2 agents sont commissionnés pour ces sites.
<http://www.parc-camargue.fr>

Administration de la pêche (réorganisée en 2010)



Représente l'Etat et veille à la bonne application des lois (contrôles).

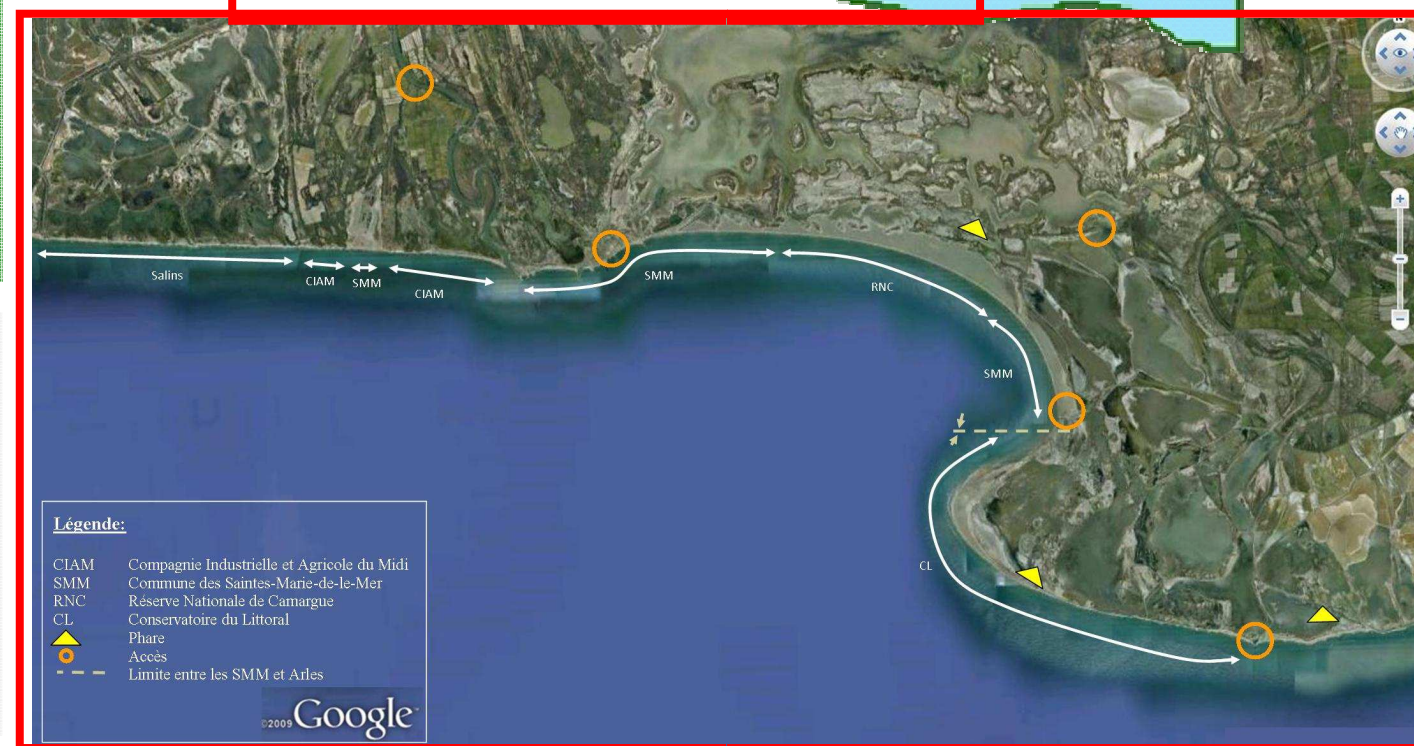
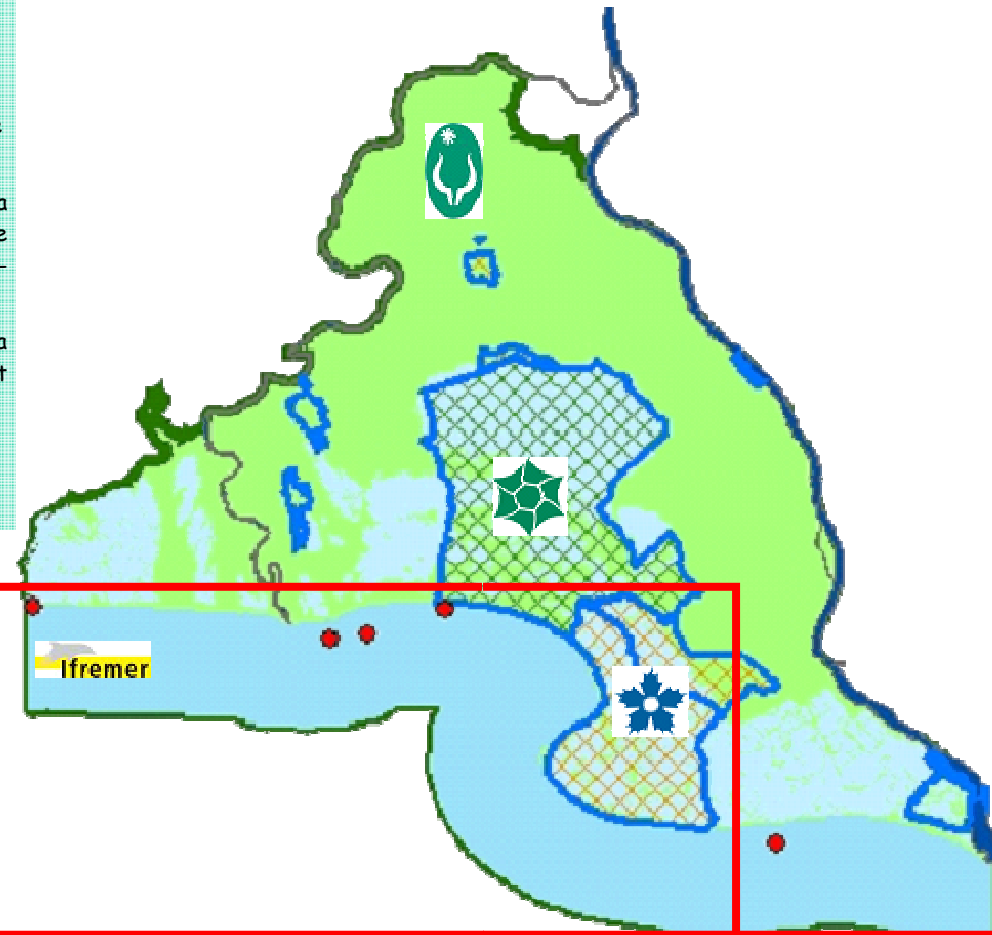
La **Direction interrégionale de la Mer (DIRM) Méditerranée** a été créée le 23/03/2010. Elle regroupe les 3 régions méditerranéennes françaises pour les compétences des directions régionales des affaires maritimes, celles des Directions départementales de l'Équipement pour la signalisation et la gestion des centres de stockage POLMAR et assure une fonction de coordination des politiques de la mer et du littoral. Elle anime un réseau de services de l'Etat intervenant dans l'espace marin.

La **Direction départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) 13** qui rassemble maintenant les Directions départementales de l'équipement, de l'agriculture et des affaires maritimes.

Les services chargés des contrôles de pêche sont les douanes, les agents de la DDTM 13, la gendarmerie maritime.

<http://www.affaires-maritimes.mediterranee.equipement.gouv.fr> et <http://www.ddtm13.org>

Qui fait quoi sur le littoral camarguais ?



Le Conservatoire du Littoral

(environ 22000 ha en Camargue et 24 km de linéaire littoral)

Compétences : Créé en 1975, le Conservatoire du littoral est un organisme public qui a pour vocation de « sauvegarder les sites naturels et les équilibres écologiques » par leur acquisition (amiable, don, préemption ou expropriation). Les sites acquis sont ensuite confiés en gestion à des structures locales compétentes (collectivités locales, associations).

Règles : Les terrains acquis sont inaliénables et inconstructibles

Gestionnaires des principaux sites proches de la côte:

- **Domaine de la Palissade (1976):** géré par un syndicat mixte, il emploie une dizaine d'agents (suivi, surveillance, sensibilisation)
- **Etangs et Marais du Vieux Rhône (2009-2010):** géré par le PNRC, en collaboration avec la SNPN et la Tour du Valat. Sur le site du Fangassier, 2 agents assermentés dont un permanent en assure la surveillance, le suivi et l'entretien.
- <http://www.conservatoire-du-littoral.fr>

Ifremer

L'IFREMER

L'Ifremer a pour missions de conduire et de promouvoir des recherches fondamentales et appliquées, des activités d'expertise et des actions de développement technologique et industriel.

Laboratoires impliqués: LER-PAC/Toulon (Qualité de l'eau) et HMT/RH-Sete (halieutique)

Rôle : conseils scientifiques auprès des autorités et surveillance de la qualité du milieu marin

Suivi : deux points de surveillance sur le périmètre concerné (Rousty et courbe: les deux points rouge à l'est sur la carte) dans le cadre du REPHY (phytoplancton toxique) et du REMI (microbiologie)

http://www.ifremer.fr/envlit/region/provence_alpes_cote_d_azur



Représentation institutionnelle

des pêcheurs

Le **Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CRPMEM)** représente les intérêts des professionnels et assure les mêmes missions que le Comité National au niveau régional. Il coordonne les actions des comités locaux et se compose des délégués élus ou désignés par les comités locaux. C'est une **délibération du Comité régional des Pêches** qui fixe annuellement la liste des titulaires de la licence de pêche à pied professionnelle de tellines sur le littoral du CLPMEM de Martigues.

Les Comités Locaux des Pêches Maritimes et des élevages Marins (CLPMEM). Ils assurent des missions de proximité : information économique de la profession, assistance technique, application localement des délibérations rendues obligatoires par le C.N.P.M.E.M et le C.R.P.M.E.M...Les pêcheurs titulaires de la licence sont issus de 2 comités locaux: celui de Martigues et celui du Grau-du-Roi.

<http://www.comite-peches.fr/site/index.php?page=g12>